

Montréal, le 9 mars 2023

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

M^c Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande d'autorisation du Transporteur relative au projet
d'intégration du parc éolien Apuiat
(Dossier R-4212-2022)**

Cher confrère,

Vous trouverez ci-joint la version **caviardée** de la demande de renseignements n^o 2 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet au Transporteur dans le cadre du dossier susmentionné.

La version **confidentielle** de cette demande de renseignements vous sera transmise sous format crypté sous peu.

Les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie **au plus tard le 22 mars 2023 à 12 h.**

Par ailleurs, la Régie note que les affirmations solennelles de Monsieur Antoine Deshors et de Madame Nada Duchesne, déposées au soutien de certaines des demandes d'ordonnances de traitement confidentiel présentées par le Transporteur (pièce B-0004), sont introduites comme étant en lien avec des travaux relatifs au poste Hertel. La Régie demande au Transporteur de déposer des affirmations pertinentes aux demandes d'ordonnances précitées en lien avec le projet sous examen au présent dossier.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.